

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION,
CHARGE DES RELATIONS AVEC LE CONSEIL
NATIONAL DE LA TRANSITION**

C A B I N E T

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(MCOM-CRCNT N° 001 - 2015)

T. Frédéric A.K. NIKIEMA

Ouagadougou, le 07 janvier 2015

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou, le mercredi 07 janvier 2015, en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 16 H 00 mn, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Michel KAFANDO, Président de la Transition, Président du Faso, Président du Conseil des ministres. Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour, entendu des communications orales, procédé à des nominations et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU PREMIER MINISTERE

Le Conseil a examiné un projet de loi organique portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de la Commission de réconciliation nationale et des réformes (CRNR).

Ce projet de loi vise à rendre opérationnelle la Commission de réconciliation nationale et des réformes, conformément à l'article 17 de

la Charte de la Transition du 16 novembre 2014 portant création de ladite Commission.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission du projet de loi au Conseil national de la Transition.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION REGIONALE

Le Conseil a adopté un rapport relatif à l'évolution du chantier de construction de la Maison du Burkina Faso à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire.

D'un coût global d'environ **25 milliards de francs CFA**, ce projet exécuté sous forme de partenariat public-privé, connaît des avancées mais aussi des difficultés financières.

Le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier à prendre les dispositions nécessaires pour une exécution diligente de ce projet au regard de ses enjeux sociopolitiques et économiques pour notre pays.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

Le Conseil a examiné un projet de loi et adopté deux (02) rapports.

Le projet de loi porte prévention et répression de la corruption au Burkina Faso.

Ce projet de loi vise à doter notre pays d'un document juridique de lutte contre la corruption et à assurer une bonne gouvernance économique.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission du projet de loi au Conseil national de la Transition.

Le premier rapport est relatif au Plan d'actions national 2014-2017 de mise en œuvre des recommandations et engagements issus de l'Examen périodique universel (EPU) et des organes des traités.

Ce Plan d'actions vise à :

- renforcer la coopération entre le Burkina Faso et le système international de protection des droits humains ;
- promouvoir la gouvernance démocratique, la transparence et la lutte contre l'impunité ;
- renforcer la législation, les politiques, les stratégies et les initiatives en matière de droits humains.

L'adoption de ce rapport vise à traduire en actions concrètes les recommandations acceptées à l'issue du passage du Burkina Faso à l'Examen périodique universel (EPU), les recommandations formulées par les organes des traités et les engagements volontaires du Burkina Faso dans le domaine des droits humains.

Le second rapport est relatif à la tenue des états généraux de la Justice du 24 au 27 mars 2015.

La tenue de ces états généraux permettra de :

- restaurer l'indépendance de la Justice ;
- réhabiliter la confiance entre les citoyens et la Justice ;

- démocratiser l'accès à la Justice et la compréhension du droit ;
- assurer le bon fonctionnement de l'appareil judiciaire ;
- prendre en compte les droits humains à toutes les étapes du processus judiciaire ;
- mobiliser le peuple burkinabè dans l'œuvre de réhabilitation de la Justice.

Le Conseil a instruit le ministre en charge du dossier à prendre les dispositions idoines pour l'implication de tous les acteurs dans le processus afin d'engendrer un pacte de responsabilité pour le renouveau de la Justice au Burkina Faso.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

Le Conseil a examiné un projet de loi portant modification du Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso.

Ce projet de loi vise à corriger les insuffisances de ce Code et à assurer en toute légalité la continuité de la gestion des collectivités territoriales par les délégations spéciales.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission du projet de loi au Conseil national de la Transition.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté un rapport relatif aux conclusions de la seconde session 2014 du Comité national de pilotage des pôles de croissance.

Ces conclusions portent sur les résolutions relatives au lancement du processus de préparation des agropoles du Sourou, de Samandéni et aux zones économiques spéciales de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso.

L'adoption de ce rapport vise la mise en œuvre de ces résolutions afin de promouvoir les pôles de croissance conformément aux objectifs de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD).

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Le Conseil a adopté un rapport relatif à l'état de mise en œuvre, à la date du 15 décembre 2014, de « l'opération 100 000 charrues » dans le cadre du Programme de renforcement de la mécanisation agricole (PRMA).

A cette date, la mise en œuvre de l'opération a permis entre autres :

- la dotation de **82 614** charrues aux producteurs du Burkina Faso ;
- le renforcement du dialogue politique entre l'Etat, le secteur privé et les partenaires au développement ;
- l'augmentation du chiffre d'affaires des entreprises artisanales et des artisans des treize (13) régions.

Le Conseil a instruit les ministres concernés à prendre les mesures idoines pour la mobilisation des ressources nécessaires à la poursuite et à l'achèvement de l'opération en 2015.

I.7. AU TITRE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION, CHARGE DES RELATIONS AVEC LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

Le Conseil a adopté un rapport relatif à l'acquisition par la Radiodiffusion télévision du Burkina (RTB) des droits de retransmission des matchs de la Coupe d'Afrique des nations de football, Guinée-Equatoriale 2015.

Son adoption permet d'assurer la retransmission en direct de la 30^{ème} édition de la Coupe d'Afrique des nations de football.

I.8. AU TITRE DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DU TOURISME

Le Conseil a adopté un rapport relatif à la tenue de la 24^{ème} édition du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO).

Cette édition, placée sous le thème « **Cinéma africain : production et diffusion à l'ère du numérique** », se tiendra du 28 février au 7 mars 2015.

Le Conseil a instruit les ministres concernés à prendre les dispositions idoines, notamment le renforcement de la campagne de prévention contre la maladie à virus Ebola, en vue de réussir l'organisation du FESPACO qui honore notre pays.

I.9. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Le Conseil a adopté deux (02) rapports.

Le premier rapport est relatif aux réponses apportées par les départements ministériels aux préoccupations des corps constitués de l'Etat.

L'adoption de ce rapport permet à chaque département ministériel de donner une suite aux préoccupations sectorielles l'interpelant.

Le second rapport est relatif à un décret portant modalités de désignation et de révocation des Directeurs généraux des établissements publics, des sociétés d'Etat, des sociétés d'économie mixte à participation majoritaire de l'Etat, des fonds rattachés aux départements ministériels et des projets/programmes de la catégorie A.

Ce décret habilite le Conseil des ministres à nommer et à révoquer directement, durant la période de la Transition, les directeurs généraux, sur proposition des ministres de tutelle technique, sans requérir l'avis des Conseils d'administration ou du Comité interministériel de sélection des candidats.

L'adoption de ce décret vise à alléger les procédures de désignation et de révocation des directeurs généraux en tenant compte des délais et exigences de la Transition.

I.10. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

Le Conseil a adopté deux (02) rapports.

Le premier rapport est relatif à la relance des activités du programme d'appui pour le renforcement des capacités de formation des personnels de maison.

L'exécution du programme d'appui pour le renforcement des capacités de formation des personnels de maison a été interrompue suite aux événements des 30 et 31 octobre derniers.

Le Conseil a marqué son accord pour la relance des activités du programme et le démarrage le 5 janvier 2015, des cours au Centre de formation des aides familiales (CFAF) de Ouagadougou.

Le second rapport est relatif à la mise en œuvre du « Projet filets sociaux au Burkina Faso ».

D'un coût global d'environ **25 milliards de francs CFA**, ce financement de l'Association internationale de développement (IDA) vise à appuyer les revenus des ménages pauvres dans les régions du Nord, du Centre-Est, de l'Est et à établir un fondement de base des filets sociaux au Burkina Faso.

Le Conseil a instruit les ministres concernés à développer les initiatives nécessaires en vue de mobiliser la contrepartie nationale et permettre à l'Etat d'honorer ses engagements.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité a fait au Conseil une communication relative au rapatriement le 13 janvier 2015 à 15h, de 19 dépouilles et l'organisation le 14 janvier 2015 des obsèques des victimes du crash du Vol AH5017 d'Air Algérie du 24 juillet 2014.

Le Conseil invite l'ensemble des Burkinabè à marquer leur solidarité aux parents des victimes en participant aux obsèques.

II.2. Le ministre de la Santé a fait au Conseil une communication relative à l'acceptation des notes conceptuelles paludisme, tuberculose-VIH et au renforcement du Système de santé du Burkina par le Fonds mondial.

Le Burkina Faso obtient ainsi une enveloppe globale de **cent quarante milliards trois cent soixante et un millions trois cent cinquante quatre mille cinq cents (140 361 354 500) francs CFA.**

Le Conseil adresse ses vives félicitations à l'ensemble des acteurs pour le résultat atteint.

Le ministre de la Santé a par ailleurs fait au Conseil le bilan des examens de fin d'études des personnels paramédicaux et des sages-femmes au titre de l'année 2014, avec un taux de réussite allant de 80 à 100%.

L'organisation de cette session permet d'envisager la tenue d'un examen au niveau national sanctionnant la fin des études dans les écoles de formation des personnels paramédicaux et sages-femmes et donnant droit à la délivrance d'un diplôme national.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

- Monsieur Honoré Grégoire **KARAMBERY, Mle 92 574 D**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1^{er} grade, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur général de la garde de sécurité pénitentiaire ;
- Monsieur Alain **SANKARA, Mle 91 237 C**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances.

B. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

- Monsieur Parbignalé Arsène **YODA**, Ingénieur statisticien-économiste du développement, est nommé Secrétaire général de l'Office national d'identification (ONI) ;
- Monsieur Michel **KI, Mle 16 263**, Commissaire divisionnaire de Police, 4^{ème} grade, 2^{ème} échelon, est nommé Chargé de missions à la Direction générale de la Police nationale ;
- Monsieur Rémi **TAÏTA, Mle 12 636**, Commissaire divisionnaire de Police, 4^{ème} grade, 2^{ème} échelon, est nommé Chargé de missions à la Direction générale de la Police nationale ;
- Monsieur Léandre **SORGO, Mle 57 723**, Commissaire principal de Police, 3^{ème} grade, 2^{ème} échelon, est nommé Chargé de missions à la Direction générale de la Police nationale ;

- Madame F. Marie Pélagie **KONSEIBO/TIENDREBEOGO, Mle 57 728**, Commissaire principal de Police, 3^{ème} grade, 2^{ème} échelon, est nommée Chargée de missions à la Direction générale de la Police nationale ;
- Monsieur Hassan **ALOU, Mle 30 509**, Contrôleur de Police, 5^{ème} grade, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de la Sécurité publique à la Direction générale de la Police nationale.

Sont nommées Directeur régional de la Police nationale, les personnes dont les suivent :

- Monsieur Marcel **PARE, Mle 12 604**, Commissaire principal de Police, 3^{ème} grade, 2^{ème} échelon, Région du Centre ;
- Monsieur Abdou **KOCTY, Mle 24 064**, Commissaire divisionnaire de Police, 4^{ème} grade, 2^{ème} échelon, Région du Centre-Ouest ;
- Madame Marie Denise **SEBGO, Mle 57 727**, Commissaire principal de Police, 3^{ème} grade, 2^{ème} échelon, Région du Centre-Sud ;
- Monsieur Kouratinsy Luc **SOULAMA, Mle 19 382**, Commissaire principal de Police, 3^{ème} grade, 2^{ème} échelon, Région du Centre-Nord ;
- Monsieur D. Franck Elvis **COMPAORE, Mle 57 713**, Commissaire principal de Police, 3^{ème} grade, 2^{ème} échelon, Région du Centre-Est ;

- Monsieur Salfo **DABARE, Mle 12 658**, Commissaire principal de Police, 3^{ème} grade, 2^{ème} échelon, Région du Plateau-Central ;
- Monsieur Sy **TRAORE, Mle 14 078**, Commissaire principal de Police, 3^{ème} grade, 2^{ème} échelon, Région des Hauts-Bassins ;
- Monsieur Issa Amed **SAWADOGO, Mle 13 026**, Commissaire principal de Police, 3^{ème} grade, 2^{ème} échelon, Région du Sud-Ouest ;
- Monsieur Modibo **Coulibaly, Mle 18 552**, Commissaire principal de Police, 3^{ème} grade, 2^{ème} échelon, Région des Cascades ;
- Monsieur Komossira **SANON, Mle 22 830**, Commissaire principal de Police, 3^{ème} grade, 2^{ème} échelon, Région de la Boucle du Mouhoun ;
- Monsieur Karim **Drabo, Mle 17 929**, Commissaire principal de Police, 3^{ème} grade, 3^{ème} échelon, Région de l'Est ;
- Monsieur Daniel **ZOUNGRANA, Mle 57 725**, Commissaire principal de Police, 3^{ème} grade, 2^{ème} échelon, Région Sahel ;
- Monsieur Désiré **OUEDRAOGO, Mle 24 361**, Commissaire principal de Police, 3^{ème} grade, 2^{ème} échelon, Région Nord.

Sont nommées Haut-commissaire de province, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Yirwaya **OUEDRAOGO**, Officier, Province du Kouritenga ;

- Madame M. Yvette **NACOULMA/SANOUE**, **Mle 59 793**, Administrateur civil, Province du Namentenga ;
- Monsieur Emmanuel **OUEDRAOGO**, **Mle 59 716**, Administrateur civil, Province du Yagha ;
- Monsieur Rasmané **OUEDRAOGO**, **Mle 72 205**, Administrateur civil, Province des Banwa ;
- Madame W. Pascaline **SAWADOGO/NANA**, **Mle 97 428**, Administrateur civil, Province du Lorum ;
- Monsieur Jean Marc **PODA**, **Mle 28 118**, Administrateur civil, Province du Ziro ;
- Monsieur Ram Joseph **KAFANDO**, **Mle 91 943**, Administrateur civil, Province du Poni ;
- Madame Irène **COULIBALY**, **Mle 28 164**, Administrateur civil, Province du Séno.

Sont nommées Secrétaire général de province, les personnes dont les noms suivent :

- Madame Windinmi Caroline **COMPAORE**, **Mle 85 103**, Administrateur civil, Province du Nahouri ;
- Monsieur Emile W. Firmin **BAMAS**, **Mle 25 756**, Administrateur civil, Province du Koulpélgo ;

- Monsieur Wendpenga Dominique **BANDAOGO, Mle 104 420**, Administrateur civil, Province de la Léraba ;
- Monsieur Patrice **KIELEM, Mle 105 191**, Administrateur civil, Province de l'Oubritenga ;
- Monsieur Saïdou **SAKIRA, Mle 105 203**, Administrateur civil, Province de la Bougouriba ;
- Monsieur Abdoulaye **HEMA, Mle 104 426**, Administrateur civil, Province des Balés ;
- Monsieur Boulaye **TAMINI, Mle 91 927**, Administrateur civil, Province de la Sissili ;
- Madame Hawa **KABORE, Mle 104 421**, Administrateur civil, Province Kadiogo ;

Sont nommées Préfet, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Bassouleymane **OUATTARA, Mle 212 095**, Administrateur civil, Département de Boussé ;
- Monsieur Firmin **BASSOLE, Mle 117 043**, Administrateur civil, Département de Boromo ;
- Monsieur Tarwendé Juste **OUEDRAOGO, Mle 238 015**, Administrateur civil, Département de Dédougou ;
- Monsieur Arsène **KIEMA, Mle 220 661**, Administrateur civil, Département de Diébougou ;
- Monsieur Laurent **BADO, Mle 212 176**, Administrateur civil, Département de Dori ;

- Monsieur Sombeniwende **NIKIEMA, Mle 212 091**, Administrateur civil, Département de Garango ;
- Monsieur Herman **ZERBO, Mle 200 388**, Administrateur civil, Département de Gorom-Gorom ;
- Monsieur Abdoulaye **TAO, Mle 213 127**, Administrateur civil, Département de Kaya ;
- Monsieur Souleyman **NABALOU, Mle 105 192**, Administrateur civil, Département de Léo ;
- Monsieur Bassanma **KO, Mle 105 187**, Administrateur civil, Département de Manga ;
- Monsieur Thomas **BAMBARA, Mle 212 059**, Administrateur civil, Département de Ouahigouya ;
- Monsieur Zakaria **NEYA, Mle 105 195**, Administrateur civil, Département de Orodara ;
- Monsieur Lamine **SAWADOGO, Mle 117 049**, Administrateur civil, Département de Sapouy ;
- Monsieur Hamidou **ZONGO, Mle 117 054**, Administrateur civil, Département de Zorgho ;
- Monsieur S. Souleymane **KASSIE, Mle 23 640**, Secrétaire administratif, Département de Faramana ;
- Monsieur Moumini **KERE, Mle 71 783**, Secrétaire administratif, Département de Soudigui ;
- Monsieur Hamidou **SAWADOGO, Mle 201 128**, Secrétaire administratif, Département de Nagbingou ;
- Monsieur Hamado **SAKANDE, Mle 201 138**, Secrétaire administratif, Département de Ziga ;

- Monsieur Issa **DEME, Mle 65 801**, Secrétaire administratif
Département de Deou ;
- Madame Julienne **SOURWEMA/NIKIEMA, Mle 74 310**,
Secrétaire administratif, Département de Boussouma ;
- Monsieur Paul **OUEDRAOGO, Mle 203 253**, Secrétaire
administratif, Département de To ;
- Monsieur Pasnewindé **OUEDRAOGO, Mle 220 630**, Secrétaire
administratif, Département de Banzon ;
- Madame Kaliguèta **CONGO/TIENTEGA, Mle 72 603**, Secrétaire
administratif, Département de Bognounou ;
- Monsieur Salfo **OUEDRAOGO, Mle 116 987**, Secrétaire
administratif, Département de N'Dorola ;
- Monsieur Pascal **BOUDA, Mle 116 974**, Secrétaire administratif,
Département de Kangala ;
- Monsieur Ibrahim **KOUSSE, Mle 91 948**, Secrétaire administratif,
Département de Andemtenga ;
- Monsieur Issa **DEME, Mle 116 978**, Secrétaire administratif,
Département de Niou ;
- Monsieur Koudbi **ZONGO, Mle 200 389**, Secrétaire administratif,
Département de Dakoro ;
- Monsieur Namwinbaonimé **MEDA, Mle 238 056**, Secrétaire
administratif, Département de Yalgo ;
- Monsieur Noufou **PORGO, Mle 105 282**, Secrétaire administratif,
Département de Bouroum ;
- Monsieur Idrissa **GANAME, Mle 201 116**, Secrétaire administratif,
Département de Midebdo ;

- Monsieur Amado **KALAGA, Mle 23 694**, Secrétaire administratif, Département de Ourgou Manega ;
- Monsieur Moussa **SAVADOGO, Mle 105 288**, Secrétaire administratif, Département de Dablo ;
- Monsieur Sébi Gérard **FARMA, Mle 236 068**, Secrétaire administratif, Département de Koutougou ;
- Monsieur Antoine **PARE, Mle 203 213**, Secrétaire administratif, Département de Koty ;
- Monsieur Rasmané **ZALLE, Mle 236 089**, Secrétaire administratif, Département de Kalsaka ;
- Monsieur Sibiri **SARAMBE, Mle 74 990**, Secrétaire administratif, Département de Barga ;
- Monsieur Zoumana **TRAORE, Mle 229 969**, Secrétaire administratif, Département de Kain ;
- Monsieur Inoussa **OUEDRAOGO, Mle 229 975**, Secrétaire administratif, Département de Koumbri ;
- Monsieur Silamane **ZONGO, Mle 201 142**, Secrétaire administratif, Département de Bakata ;
- Madame Djénéba **DICKO, Mle 116 979**, Secrétaire administratif, Département de Binde ;
- Monsieur Wendkelgda **KOLOGO, Mle 238 058**, Secrétaire administratif, Département de Boussou ;
- Monsieur François Xavier **LESSOGO, Mle 220 622**, Secrétaire administratif, Département de Tougo ;
- Madame N. Alimatou **YAMBA/TRAORE, Mle 212 135**, Secrétaire administratif, Département de Ipelcé ;

- Monsieur O. Cyrille **BAGRE, Mle 91 883**, Secrétaire administratif, Département de Nanoro ;
- Monsieur Hamidou **DIPAMA, Mle 238 028**, Administrateur civil, Département de Ziniaré ;
- Madame Azèta **SAWADOGO, Mle 105 290**, Secrétaire administratif, Département de Yaho ;
- Monsieur Boubié Alain **BASSONON, Mle 212 066**, Secrétaire administratif, Département de Nasseré ;
- Monsieur Sény **POGBINA, Mle 212 468**, Secrétaire administratif, Département de Tansila ;
- Monsieur Sibiry Bruno **TAMALGO, Mle 212 032**, Secrétaire administratif, Département de Sannaba ;
- Monsieur Yawal Maurice **BADO, Mle 105 177**, Secrétaire administratif, Département de Beguedo ;
- Monsieur Amadou **KABORE, Mle 201 119**, Secrétaire administratif, Département de Bissiga ;
- Monsieur Issaka **KABORE, Mle 212 457**, Secrétaire administratif, Département de Zoaga ;
- Monsieur Kassoum **SO, Mle 201 152**, Secrétaire administratif, Département de Zonsé ;
- Madame Agnès Biriaza **SOMDA, Mle 74 414**, Secrétaire administratif, Département de Bingo ;
- Monsieur Moumini **ZERBO, Mle 229 962**, Secrétaire administratif, Département de Moussodougou ;
- Madame Mamounata **KAFANDO, Mle 229 971**, Secrétaire administratif, Département de Salogo ;

- Monsieur Moussa dit Eric **SAWADOGO, Mle 201 129**, Secrétaire administratif, Département de Coalla ;
- Monsieur Alfred Loti **ZERBO, Mle 203 226**, Secrétaire administratif, Département de Thion ;
- Monsieur Souleyman **OUEDRAOGO, Mle 203 210**, Secrétaire administratif, Département de Matiacoali ;
- Monsieur Valentin **BELEM, Mle 105 261**, Secrétaire administratif, Département de Satiri ;
- Monsieur Nongdo Philippe **KABORE, Mle 91 921**, Secrétaire administratif, Département de Pabré ;
- Madame Joséphine Sandrine Diane **DJIMOUDI/BOUGSERE, Mle 79 415**, Secrétaire administratif, Département de Koubri ;
- Monsieur Xavier **BAKO, Mle 238 081**, Secrétaire administratif, Département de Djigouera.

Sont nommées Directeur provincial de la Police, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Karim **ZANGRE, Mle 17 886**, Commissaire de police, 2^{ème} grade, 2^{ème} échelon, Province du Bam ;
- Monsieur K. Emmanuel **KABORE, Mle 19 373**, Commissaire de police, 1^{er} grade, 1^{er} échelon, Province des Banwa ;
- Madame Minata **TRAORE, Mle 227 554**, Commissaire de police, 2^{ème} grade, 1^{er} échelon, Province du Bazèga ;
- Monsieur Bertrand **TOE, Mle 111 494**, Commissaire de police, 2^{ème} grade, 2^{ème} échelon, Province de la Bougouriba ;
- Monsieur Noangma Sidiki **DIMA, Mle 22 839**, Commissaire de police, 2^{ème} grade, 2^{ème} échelon, Province du Ganzourgou ;

- Monsieur Boukary **KONE, Mle 19 524**, Commissaire de police, 2^{ème} grade, 3^{ème} échelon, Province de la Gnagna ;
- Monsieur Boureima **SAWADOGO, Mle 111 497**, Commissaire de police, 2^{ème} grade, 2^{ème} échelon, Province du Ioba ;
- Monsieur Yacouba **DRABO, Mle 17 838**, Commissaire principal de police, 3^{ème} grade, 2^{ème} échelon, Province du Kéné Dougou ;
- Monsieur A. Roger **KIENDREBEOGO, Mle 17 914**, Commissaire principal de police, 3^{ème} grade, 2^{ème} échelon, Province de la Kompienga ;
- Monsieur Siaka **BADO, Mle 19 454**, Commissaire de police, 2^{ème} grade, 2^{ème} échelon, Province de la Kossi ;
- Monsieur Sampana Jérôme **LOUGOUDIE, Mle 22 797**, Commissaire principal de police, 3^{ème} grade, 2^{ème} échelon, Province du Kouritenga ;
- Monsieur Augustin **COULDIATI, Mle 24 367**, Commissaire principal de police, 3^{ème} grade, 2^{ème} échelon, Province du Kourwéogo ;
- Monsieur Dieudonné **OUATTARA, Mle 55 722**, Commissaire principal de police, 3^{ème} grade, 2^{ème} échelon, Province de la Léraba ;
- Monsieur Lacina **OUEDRAGO, Mle 111 496**, Commissaire de police, 2^{ème} grade, 2^{ème} échelon, Province du Nayala ;
- Monsieur Boukaré **COMPAORE, Mle 57 721**, Commissaire principal de police, 3^{ème} grade, 2^{ème} échelon, Province de l'Oudalan ;
- Monsieur P. Roger **YAMEOGO, Mle 22 942**, Commissaire de police, 1^{er} grade, 1^{er} échelon, Province du Passoré ;

- Monsieur Abel Macaire **OUEDRAOGO, Mle 19 571**, Commissaire principal de police, 3^{ème} grade, 2^{ème} échelon, Province du Sourou ;
- Monsieur Vincent **TAPSOBA, Mle 17 935**, Commissaire principal de police, 3^{ème} grade, 2^{ème} échelon, Province du Yagha ;
- Monsieur Pascal **ILBOUDO, Mle 22 939**, Commissaire de police, 1^{er} grade, 1^{er} échelon, Province du Zandoma ;
- Monsieur Moussa **SANA, Mle 13 930**, Commissaire principal de police, 3^{ème} grade, 2^{ème} échelon, Province du Ziro.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Monsieur Seydou **BARRO, Mle 96 911 K**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Coordonnateur du Secrétariat technique du comité de pilotage du budget programme de l'Etat.

D. AU TITRE DU MINISTERE DES MINES ET DE L'ENERGIE

- Monsieur Cédric Constant Seghnogo **OUEDRAOGO**, Juriste, est nommé Directeur de Cabinet ;
- Monsieur T. Jean Alexandre **TINDANO, Mle 130 254 P**, Magistrat, 1^{er} grade, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur général de la Brigade nationale anti-fraude de l'or ;
- Monsieur Yacouba **CAMARA, Mle 500 815 E**, Juriste, est nommé Directeur général du Fonds de développement de l'électrification (FDE).

E. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

- Monsieur Seydou **NASSOURI, Mle 16 345 V**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 2^{ème} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur de Cabinet ;
- Monsieur Oumarou **LANKOANDE, Mle 24 151 M**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Directeur général des études et des statistiques sectorielles (DGESS) ;
- Monsieur Zacharia **GNANKAMBARY, Mle 225 567**, Maître de recherche en Sciences du sol, est nommé Directeur général du Bureau national des sols (BUNASOLS) ;
- Monsieur Adama **SAWADOGO, Mle 91 864 V**, Conseiller en Gestion des ressources humaines, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur des ressources humaines ;
- Monsieur Pon **BARRO, Mle 46 250 P**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur des marchés publics ;
- Monsieur Abdallah Youssef Chahine **TRAORE, Mle 53 583 T**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances ;
- Monsieur Sansan **KAMBOU, Mle 25 506 V**, Journaliste, est nommé Directeur de la Communication et de la presse ministérielle ;
- Monsieur Saga Pascal Yves **ILBOUDO, Mle 15 236 M**, Ingénieur agronome, 3^{ème} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Secrétaire

permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles (SP/CPSA).

F. AU TITRE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION, CHARGE DES RELATIONS AVEC LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

- Monsieur Inoussa **KINDA, Mle 17 732 G**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 3^{ème} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Secrétaire général ;
- Monsieur Bonsouindé **OUEDRAOGO, Mle 47 654 P**, Professeur certifié des lycées et des collèges, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Inspecteur général des services ;
- Monsieur Yemboini Pascal **THIOMBIANO, Mle 49 579 L**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique.

G. AU TITRE DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DU TOURISME

- Monsieur Kouliga **NIKIEMA, Mle 29 301 R**, Maître assistant de droit privé, classe exceptionnelle, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur général du Bureau burkinabè du droit d'auteur (BBDA) ;
- Monsieur Sankar Armel **HIEN, Mle 34 842 H**, Conseiller culturel, 1^{ère} classe, 13^{ème} échelon, est nommé Directeur général de la cinématographie et de l'audiovisuel ;

- Monsieur Amidou **ZAGRE, Mle 35 096 N**, Professeur certifié, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Directeur de la communication et de la presse ministérielle ;
- Monsieur Kountéré Marc **KIENOU, Mle 220 680 T**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances du Musée national.

H. AU TITRE DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE ET SUPERIEUR

- Monsieur Kassoum **MANLI, Mle 18 289 B**, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur général du Centre national de l'information, de l'orientation scolaire et professionnelle et des bourses (CIOUSPB) ;
- Monsieur Hati Alexis **OUEDRAOGO, Mle 19 674 S**, Inspecteur du Trésor, 1^{ère} classe, 13^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances ;
- Monsieur Amadou **BARRY, Mle 27 074 F**, Conseiller d'intendance scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur des marchés publics.

I. AU TITRE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

- Monsieur Yombo Paul **DIABOUGA, Mle 18 787 E**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Secrétaire général ;

- Monsieur Samdpawendé **OUEDRAOGO, Mle 00 42 258 S**, Instituteur principal, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Chargé de missions ;
- Monsieur Emile **KAHOUN, Mle 52 245 X**, Professeur certifié des lycées et collèges, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur général de l'éducation non formelle ;
- Monsieur Ibrahima **SANON, Mle 43 294 C**, Professeur certifié des Lycées et collèges, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur général de l'Institut de la réforme de l'éducation et de la formation.

J. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

- Monsieur Bouma Serge T. de la paix **BATIEBO, Mle 225 047 A**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances de l'Ecole nationale des Eaux et forêts (ENEF) ;
- Monsieur François **BAYILI, Mle 43 150 J**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances de l'Office national des aires protégées (OFINAP).

K. AU TITRE DU MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DU GENRE

- Monsieur Yobgomdé Valentin **BOUDA, Mle 119 825 E**, Economiste Planificateur, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'autonomisation économique des femmes.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

A. MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE ET SUPERIEUR

Le Conseil a adopté un décret portant nomination de Monsieur François d'Assise **DEMBELE, Mle 27 956 U**, Conseiller des affaires économiques, Administrateur au titre du ministère de l'Economie et des finances au Conseil d'administration de l'Université de Ouagadougou.

B. MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI

Le Conseil a adopté deux (02) décrets.

Le premier décret nomme Monsieur Gaoussou **TOURE, Mle 39 704 C**, Inspecteur du trésor, Président du Conseil de gestion du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA).

Le second décret nomme Monsieur Zakaria **SIMPORE**, Ingénieur commercial et marketing, Administrateur représentant les organisations d'employeurs au Conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE).

Le Ministre de la Communication,
Chargé des Relations avec le Conseil
National de la Transition,
Porte-parole du Gouvernement

T. Frédéric A.K. NIKIEMA